

Règlement numéro 153

Règlement décrétant une dépense de 3 225 290 \$ et un emprunt de 3 225 290 \$ pour la construction d'un chemin de contournement.

ATTENDU QUE certains citoyens se plaignent depuis plusieurs années de la circulation de camions lourds, sur l'avenue Saint-Louis, provenant de la carrière;

ATTENDU QUE la réalisation d'un chemin de contournement aurait pour effet d'éviter que les camions de la carrière empruntent le réseau routier de la municipalité;

ATTENDU QUE les démarches ont déjà été entreprises pour la construction d'un chemin de contournement;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Esther Savard lors de la séance du conseil tenue le 24 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 153 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'infrastructures de voirie, de déboisement et de pulvérisation sur une partie du nouveau chemin de contournement. Le tout en soustrayant l'assiette de rue appartenant à Construction et Pavage Portneuf (liséré en jaune à la page 2), tel qu'illustré à l'annexe A, selon l'estimation préliminaire, incluant les frais, les taxes et les imprévus, préparée par WSP Canada en date du 13 janvier 2013 portant le numéro de référence 111-24668-00, laquelle fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe B.

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 225 290 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 225 290 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la Ville de Portneuf appliquera, en priorité, les revenus de l'année précédente provenant des redevances de la carrière exploitée sur les lots 2 980 178, 2 979 800, 3 150 813 et 3 935 645, tel que démontré par la carte jointe au présent règlement à l'annexe C et si le montant ainsi perçu était insuffisant pour combler les versements annuels, il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement abroge le règlement numéro 137.

ARTICLE 8 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

maire

greffière

Avis de motion donné le :

24 février 2014

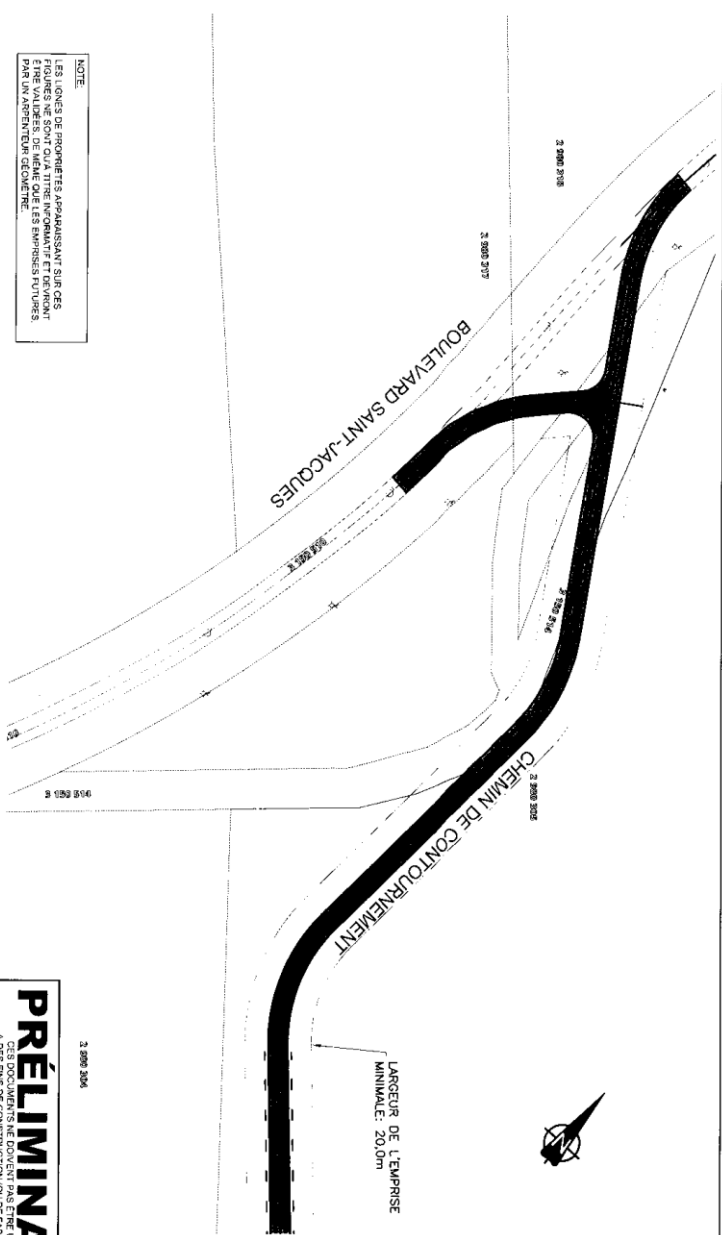
Règlement adopté le :

14 avril 2014

Entrée en vigueur le :

19 décembre 2014

ANNEXE « A »



NOTE:
LES LIGNES DE PROPRIÉTÉS APPARAISSANT SUR CES FIGURES NE SONT QU'A TITRE INFORMATIF ET DEVRONT ÊTRE VALIDÉES, DE MÊME QUE LES EMPRISES FUTURES, PAR UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE.

PRÉLIMINAIRE
CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS
À DES FINS DE CONSTRUCTION (OU DE FABRICATION)

WSP
1300, BOULEVARD DE LA PINE-300, SUITE 401
LAKES (QUÉBEC)
CANADA G9W 5A6
TELEPHONE: 418 838-1733 TELECOPIER: 418 838-3407
WWW.WSP-GROUP.COM

VILLE DE PORTENEUF
VUE EN PLAN DE L'INTERSECTION
BOULEVARD SAINT-JACQUES ET CHEMIN DE CONTOURNEMENT PROPOSÉ
INTERSECTION NORD

111-24688-00
DATE :
2014-01-13
DESIGN NO :
CORRECTION
1=1000
FIG. 1

doi:10.1016/j.jtrac.2014.07.004

NOTE:
LES LIGNES DE PROPRIÉTÉS APPARAISSANT SUR CES
FIGURES NE SONT QU'À TITRE INFORMATIF ET DEVRAIENT
ÊTRE VALUÉES DE MANIÈRE QUE LES EMPIRESES FUTURES
EN CONSTRUCTION SOIENT EN LIGNE AVEC LES
PROPRIÉTÉS EXISTANTES.

PRÉLIMINAIRE
A DES FINS DE CONSTRUCTION (OU DE FABRICATION)

NO. PROJET :

111-24686-00

DATE :

2014-01-13

ÉCHELLE :

1:1000

Dessin No :

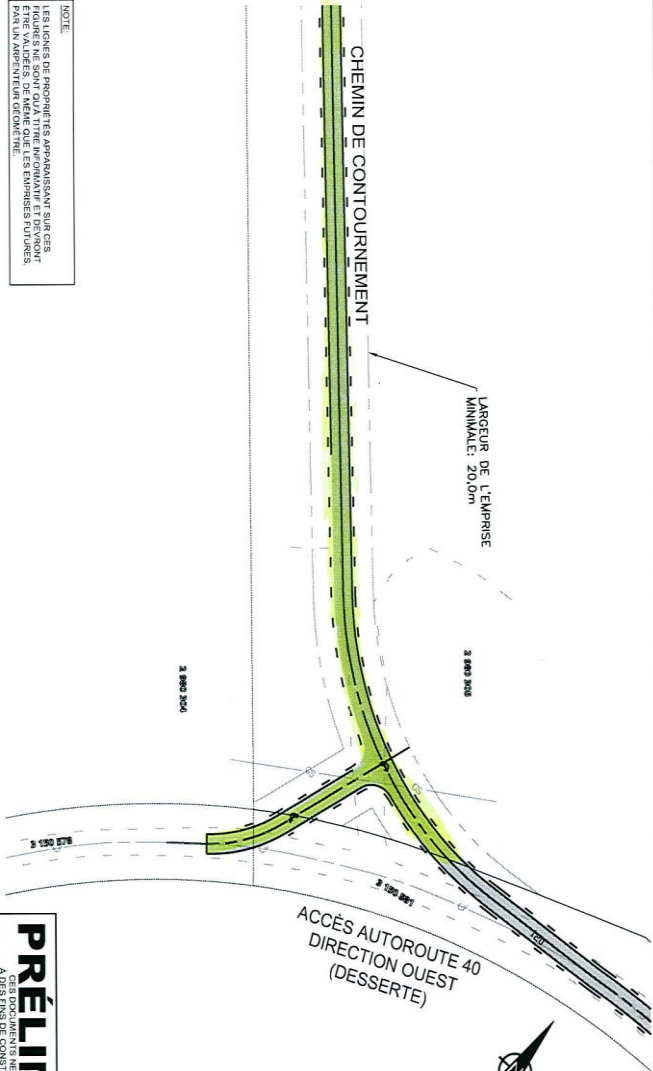
FIG. 2

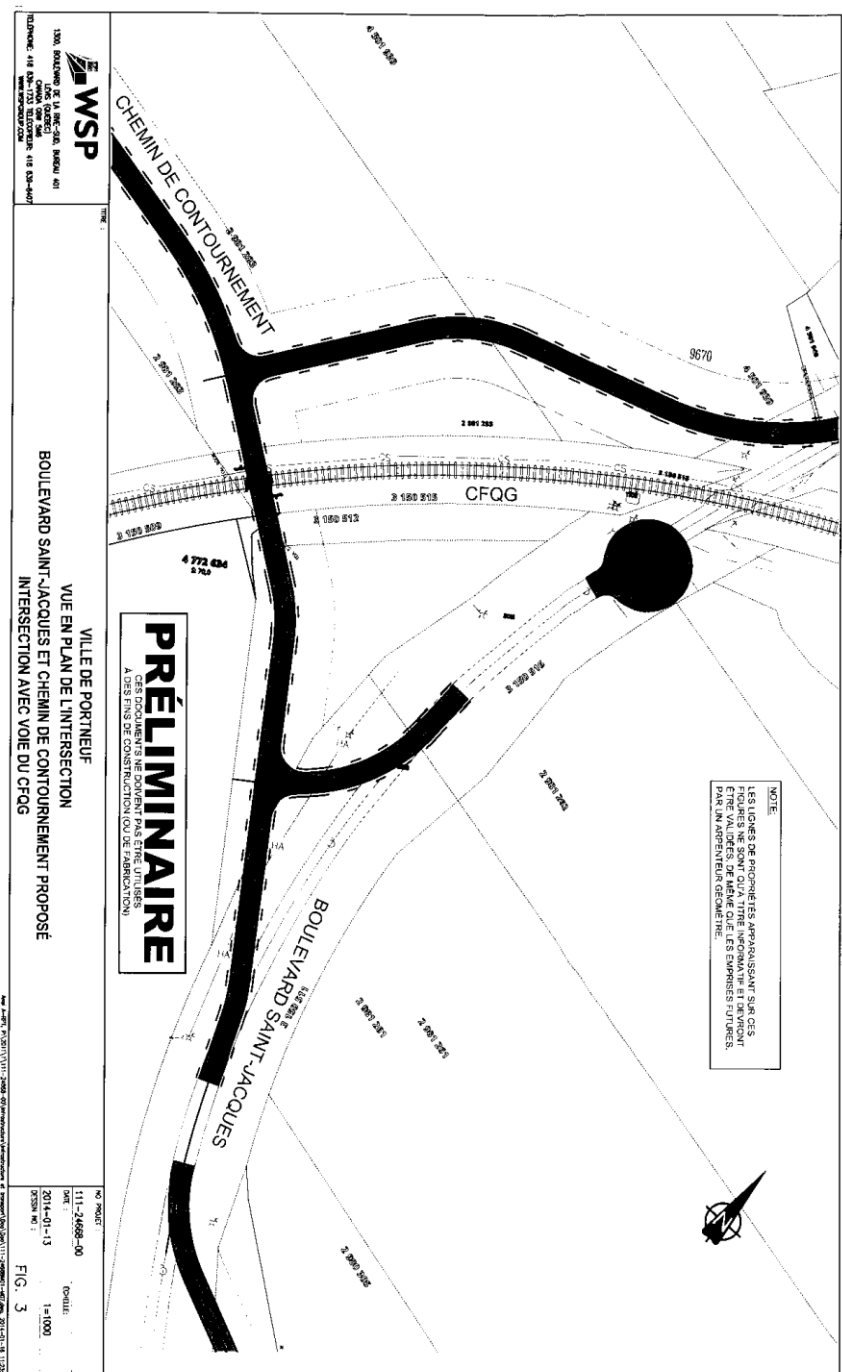
TITRE :

WSP
100, BOULEVARD DE LA RECONSTRUCTION, SUITE 100
VANCOUVER, BC V6P 4C1
Tél: 604-261-1111
Fax: 604-261-1112
www.wsp.ca

ILLUSTRATION: A18 04-0723 (10/09) A18 04-0407
REV: 0001 (04/09)

Sur la carte, l'adresse 111-24686-00 est indiquée à l'adresse 111-24686-00, 2014-01-13 10:28





ANNEXE « B »



Propriétaire : Ville de Portneuf
Ville : Ville de Portneuf
Projet : Chemin de contournement
Date : 03-sept-13
Dossier : 111-24668-00

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Art.	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Montant
	CHEMIN DE CONTOURNEMENT (VIA TERRAIN PAQUIN)				
	RÉSUMÉ				
1.	TOTAL PARTIE 1 - CHEMIN DE LA DESSERTE À COTEAU-DES ROCHES :				1 016 600,00 \$
6.	TOTAL PARTIE 2 - SECTEUR COTEAU-DES ROCHES À SAINT-JACQUES :				1 337 100,00 \$
7.	TOTAL PARTIE 3 - ORGANISATION DE CHANTIER ET DIVERS TRAVAUX :				140 000,00 \$
	SOUS-TOTAL DES TRAVAUX :				2 493 700,00 \$
	Imprévus (10%) :				249 370,00 \$
	Frais contingents (20%) :				548 614,00 \$
	TOTAL DES TRAVAUX :				3 291 684,00 \$
	TAXE T.P.S. (5%) :				164 584,20 \$
	TAXE T.V.Q. (9,975%) :				328 345,48 \$
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX :				3 784 613,68 \$



Vérifié par: Claude Vaugeois, ing.
membre : 35090



Propriétaire : Ville de Portneuf
Ville : Ville de Portneuf
Projet : Chemin de contournement
Date : 03-sept-13
Dossier : 111-24668-00

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Art.	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Montant
1.	PARTIE 1 - CHEMIN DE LA DESSERTE À COTEAU-DES ROCHES :				
1.1.	VOIRIE				
1.1.1.	Déboisement, essouchage et décapage	m.ca.	17000	6,50 \$	110 500,00 \$
1.1.2.	Préparation de l'infrastructure	m.lin.	1140	65,00 \$	74 100,00 \$
1.1.3.	Ponceau T8A	m. lin.	20	300,00 \$	6 000,00 \$
1.1.4.	Fondation granulaire				
1.1.4.1.	- Pierre concassée MG-20, épaisseur 250 mm	m.cu.	2900	41,00 \$	118 900,00 \$
1.1.4.2.	- Pierre concassée MG-20, épaisseur 150 mm	m.cu.	200	41,00 \$	8 200,00 \$
1.1.4.3.	- Granulaire MG-112, épaisseur 450 mm	m.cu.	1500	19,00 \$	28 500,00 \$
1.1.4.4.	- Granulaire 0-150,, épaisseur jusqu'à 1 350 mm	m.cu.	22000	12,00 \$	264 000,00 \$
1.1.5.	Enrobés bitumineux				
1.1.5.1.	- ESG-10, 50 mm	t.m.	1100	98,00 \$	107 800,00 \$
1.1.5.2.	- CB-20, 75 mm	t.m.	1600	96,00 \$	153 600,00 \$
1.1.6.	Marquage de chaussée	km.lin.	1,4	3 000,00 \$	4 200,00 \$
	Sous-total - Voirie				875 800,00 \$
1.2.	DIVERS				
1.2.1.	Protection de la conduite de gaz	global	1	100 000,00 \$	100 000,00 \$
1.2.2.	Dénaturalisation	global	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1.2.3.	Glissière de sécurité à poser	m.lin.	260	80,00 \$	20 800,00 \$
	Sous-total - Divers travaux				140 800,00 \$
TOTAL PARTIE 1 - SECTEUR CHEMIN DE LA DESSERTE À COTEAU-DES ROCHES :					1 016 600,00 \$



Propriétaire : Ville de Portneuf
Ville : Ville de Portneuf
Projet : Chemin de contournement
Date : 03-sept-13
Dossier : 111-24668-00

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Art.	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Montant
2.	PARTIE 2 - COTEAU-DES ROCHES À SAINT-JACQUES:				
2.1.	VOIRIE				
2.1.1.	Pulvérisation	m.ca.	7700	2,00 \$	15 400,00 \$
2.1.2.	Déboisement, essouchage et décapage	m.ca.	21800	6,50 \$	141 700,00 \$
2.1.3.1.	Préparation de l'infrastructure	m.lin.	1300	75,00 \$	97 500,00 \$
2.1.4.	Ponceau TBA	m. lin.	50	300,00 \$	15 000,00 \$
2.1.5.	Fondation granulaire				
2.1.5.1.	- Pierre concassée MG-20, épaisseur 250 mm	m.cu.	3050	41,00 \$	125 050,00 \$
2.1.5.2.	- Pierre concassée MG-20, épaisseur 200 mm	m.cu.	1200	41,00 \$	49 200,00 \$
2.1.5.3.	- Pierre concassée MG-20, épaisseur 150 mm	m.cu.	130	41,00 \$	6 150,00 \$
2.1.5.4.	- Granulaire MG-112, épaisseur 450 mm	m.cu.	2100	19,00 \$	39 900,00 \$
2.1.5.5.	- Granulaire 0-150., épaisseur jusqu'à 1 550 mm	m.cu.	9900	12,00 \$	118 800,00 \$
2.1.6.	Enrobés bitumineux				
2.1.6.1.	- ESG-10, 50 mm	t.m.	1800	98,00 \$	176 400,00 \$
2.1.6.2.	- GB-20, 75 mm	t.m.	2650	96,00 \$	254 400,00 \$
2.1.7.	Marquage de chaussée	km.lin.	2,3	3 000,00 \$	6 900,00 \$
2.1.8.	Ensemencement hydraulique	m.ca.	6000	5,00 \$	30 000,00 \$
2.1.9.	Boucle de virage	global	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	Sous-total - Voirie				1 081 400,00 \$
2.2.	DIVERS				
2.2.1.	Passage à niveau	global	1	30 000,00 \$	30 000,00 \$
2.2.2.	Feux de signalisation	global	1	200 000,00 \$	200 000,00 \$
2.2.3.	Glissière de sécurité à modifier	global	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2.2.4.	Glissière de sécurité à poser	m.lin.	165	80,00 \$	13 200,00 \$
2.2.5.	Dénaturalisation	global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total - Divers travaux				255 700,00 \$
TOTAL PARTIE 4 - SECTEUR COTEAU-DES ROCHES À SAINT-JACQUES :					1 337 100,00 \$



Propriétaire : Ville de Portneuf
Ville : Ville de Portneuf
Projet : Chemin de contournement
Date : 03-sept-13
Dossier : 111-24668-00

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Art.	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Montant
3.	PARTIE 6 - ORGANISATION DE CHANTIER ET DIVERS TRAVAUX :				
3.1.	Organisation de chantier et divers travaux	global	1	140 000,00 \$	140 000,00 \$
	Sous-total - Divers travaux				140 000,00 \$
	TOTAL PARTIE 6 - ORGANISATION DE CHANTIER ET DIVERS TRAVAUX :				140 000,00 \$

ANNEXE «C »

Carrière actuelle

Lot # 3 150 813, 2 979 800 et 2 980 178

Agrandissement projeté

Lot # 3 935 645

